

## Concours « Rêver le Liban » – Édition 2026

### « Faire parler les murs »

#### Règlement

##### Article 1 : Présentation du concours

Pour la quatrième année consécutive, dans le cadre du concours « Rêver le Liban », la Banque BEMO, en partenariat avec le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, la Commission nationale de l'UNESCO, l'Institut français du Liban, la Librairie Antoine, L'Orient-Le Jour et l'association Assabil, lance l'édition 2026 sur le thème : « **Faire parler les murs** »

Ce concours a pour objectif de redonner espoir aux jeunes Libanais en les invitant à découvrir et à se réapproprier, par le texte, le Liban d'hier et d'aujourd'hui afin de rêver le Liban de demain. Ce projet est une initiative d'éducation, de découverte de l'autre, et d'enracinement ou de ré-enracinement d'un public qui incarne le Liban de demain.

##### Article 2 : Catégories et Participants

Le concours est ouvert :

- Aux jeunes Libanais résidant au Liban ou à l'étranger
- Aux **étudiants de l'enseignement supérieur**
- Aux **élèves des classes de seconde, première et terminale**
- **Âge maximum : 25 ans**

Chaque participant ne peut soumettre **qu'un seul texte**, et doit en être l'auteur. Toute soumission implique une déclaration sur l'honneur de l'authenticité de l'œuvre.

##### Article 3 : Thème du concours

Le thème du concours pour l'édition 2026 est : « **Faire parler les murs** »

Les participants doivent choisir un **lieu ou un objet du patrimoine libanais**, situé dans leur environnement proche (résidence, quartier, village, école, université, etc.), et lui **donner la parole**.

Il peut s'agir de patrimoine **matériel ou immatériel**, tangible ou symbolique : ruine, maison, mosquée, fresque, arbre millénaire, forteresse, pierre gravée, etc.

Le texte doit:

- Être rédigé à la première personne, en adoptant le point de vue du lieu ou de l'objet
- Donner à ce dernier une voix, une mémoire, une émotion

##### Article 4 : Contraintes et liberté de forme

- **Narration subjective** obligatoire : la voix du lieu ou de l'objet
- **Format libre** : prose, poésie, monologue, lettre, journal intime, conte, fable, etc.
- **Langues autorisées** : français, arabe ou anglais

- **Longueur : 800 mots maximum** soit 4500 caractères espaces compris (tolérance jusqu'à 1 000 mots soit 5500 caractères espaces compris).
- **Fichier soumis** : en format Word, papier A4 (.doc ou .docx), police lisible (Calibri 12 ou équivalent), interligne simple.
- Les participants doivent renseigner leur nom, prénom, numéro de téléphone, adresse e-mail ainsi que leur établissement de rattachement. **Ces informations resteront strictement confidentielles** et ne seront en aucun cas communiquées au jury, qui délibère dans un anonymat total.

## Article 5 : L'intelligence artificielle

L'usage de l'intelligence artificielle est toléré à hauteur de **15 % maximum** du texte.

## Article 6 : Quelques pistes d'inspiration

### a. Le témoin de l'Histoire

- Une maison beyrouthine qui raconte ses habitants
- Un temple romain, des ruines omeyyades ou croisés
- Une mosquée ou une église abîmée, mémoire de paix et de guerre

### b. Le gardien de la mémoire collective

- Un cèdre millénaire, une mosaïque ancienne
- Un cinéma déserté ou un hammam oublié

### c. L'objet qui interpelle le présent

- Une statue silencieuse observant la ville
- Un mur tagué criant une révolte
- Une fontaine asséchée portant la voix d'un manque

### d. Une voix poétique ou métaphorique

- Des murs qui soupirent, des pierres qui pleurent
- Une narration allégorique, onirique ou fantastique

## Article 7 : Soumission

Les textes doivent être envoyés par e-mail au plus tard **le 28 février 2026** à l'adresse :

✉ [reverleliban@bemobank.com](mailto:reverleliban@bemobank.com)

Le message devra inclure:

- Nom et prénom du participant
- Numéro de téléphone
- Adresse e-mail
- Établissement de rattachement

## Article 8 : Sélection des candidatures

Une pré-sélection peut être organisée dans les établissements scolaires ou universitaires s'ils le souhaitent.

La sélection du meilleur texte dans les 3 langues pour chaque catégorie (universitaire / secondaire) sera effectuée par un jury composé de représentants des partenaires, écrivains, et experts. Des critères spécifiques relatifs à la cohérence thématique, à l'émotion suscitée, à l'originalité et à l'impact global seront pris en compte dans le processus de notation. Les critères spécifiques de sélection seront basés sur :

- La cohérence avec le thème
- L'émotion et l'imagination
- La qualité de la langue
- L'originalité de la voix

Les délibérations du jury sont confidentielles et souveraines. Aucune contestation ne sera admise.

## Article 9 : Prix à gagner

Des prix seront attribués aux **trois lauréats de chaque catégorie et de chaque langue** (français, arabe, anglais).

### Niveau universitaire :

Premier prix en langue française, arabe et anglaise : 300\$ + Stage de 15 jours à L'Orient-Le Jour

Deuxième prix en langue française, arabe et anglaise : 200\$

Troisième prix en langue française, arabe et anglaise : 100\$

### Niveau scolaire (classes secondaires) :

Premier prix en langue française, arabe et anglaise : 300\$

Deuxième prix en langue française, arabe et anglaise : 200\$

Troisième prix en langue française, arabe et anglaise : 100\$

De plus, les gagnants et **l'ensemble des auteurs publiés** recevront un abonnement d'un an au réseau des médiathèques de l'Institut français du Liban (Beyrouth, Deir el Qamar, Jounieh, Zahlé, Saïda, et Tripoli).

## Article 10 : Publication des Textes

En participant à ce concours, les participants accordent aux organisateurs et à leurs partenaires le droit non exclusif, mondial, irrévocable et libre de redevances d'utiliser, reproduire, distribuer, publier et afficher les textes soumis à des fins promotionnelles, éducatives et autres, y compris, mais sans s'y limiter, la publication sur les sites web des organisateurs, dans la presse locale.

De plus, les meilleurs textes seront regroupés dans un recueil en version papier et en version numérique publié par la Librairie Antoine. Les participants conservent les droits d'auteur sur leurs œuvres (textes), mais acceptent que les organisateurs et leurs partenaires puissent les utiliser conformément aux termes énoncés ci-dessus sans autre consentement ou indemnisation.

## Article 11 : Droit à l'image

Les participants acceptent que leurs noms et photos puissent être publiés dans les journaux et sur les réseaux sociaux des organisateurs et des partenaires dans le cadre de la promotion du concours et de ses résultats.

## Article 12 : Neutralité politique

Tout texte contenant des prises de position politiques explicites ou implicites allant à l'encontre du bien-vivre ensemble, essence même du Liban, sera automatiquement exclue du concours. Le concours se veut un espace d'unité, de dialogue et d'imagination collective.

## Article 13 : Litiges et différends

La participation au concours implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations.

1. **Les participants majeurs (âge > 18 ans)** acceptent d'office le règlement du fait de leur participation.
2. **Les participants mineurs (âge < 18 ans)** doivent impérativement soumettre, avec leurs œuvres, l'autorisation de participation au concours signée par les parents ou tuteur légal (Annexe 1).

Si la condition 2 n'est pas remplie, les œuvres ne peuvent être reçues.

## Article 14 : Calendrier

- Lancement de la nouvelle édition : 10 octobre 2025
- Date limite de soumission des textes: 28 février 2026
- Remise des prix: 25 avril 2026
- Présentation et distribution du recueil: Festival Beyrouth Livres 2026

*Ce règlement est applicable à l'édition 2026 du concours "Rêver le Liban". Les participants sont invités à suivre les mises à jour sur le site web [www.reverleliban.com](http://www.reverleliban.com) et les réseaux sociaux de la Banque BEMO et des partenaires.*

## Annexe 1 : Autorisation parentale de participation au concours 2026

### « Rêver le Liban » pour les participants de moins de 18 ans

#### « *Faire parler les murs* »

Je soussigné(e), [Nom du parent/tuteur légal], agissant en tant que tuteur légal de [Nom du participant], né(e) le [Date de naissance du participant], autorise la participation de mon enfant au concours d'écriture organisé par la Banque BEMO conformément aux termes du règlement établi pour ledit concours.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement du concours, y compris toutes les conditions, critères d'éligibilité, et les droits liés à la participation. J'approuve les termes énoncés dans le règlement, et je consens à ce que mon enfant participe au concours en conformité avec ces règles.

Je comprends que cette autorisation est nécessaire pour permettre à mon enfant de participer pleinement au concours, y compris la possibilité d'être identifié(e) visuellement dans le cadre de la promotion de l'événement.

Fait à [Lieu], le [Date]

Signature du parent/tuteur légal avec mention « Bon pour accord »:

\_\_\_\_\_

Nom du parent/tuteur légal : \_\_\_\_\_

Coordonnées du parent/tuteur légal :

Téléphone : \_\_\_\_\_ Adresse e-mail : \_\_\_\_\_

Nom de l'élève : \_\_\_\_\_